

DELIBERATION : 2021-01-18

OBJET : Projet Alimentaire Territorial Plan de relance

L'an deux mil vingt et un et le neuf février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion
FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
MARANGES Philippe
JONKER Nina

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

MANGIAPIA Christophe

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
CASPARI Hélène
FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

DOL Serge

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHASPOUL Alain

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

WEIGEL Patrice

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. GOLE Jean-Paul ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. BARBAROUX Christophe; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. MANGIAPIA Ludovic suppléé par M. MANGIAPIA Christophe; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. COULLET Alain suppléé par M. DOL Serge; Mme CHAILLAN Alix suppléée par M. CHASPOUL Alain; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude; M. SILVY Jean-Louis suppléé par M. WEIGEL Patrice; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : Mme ISNARD Madeleine

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Projet Alimentaire Territorial Plan de relance

Exposé

Depuis 2019, la CCAPV met en place un Projet Alimentaire Territorial, avec le soutien financier de l'ADEME, la DRAAF, la Région SUD et le Département. Le premier plan d'actions de ce PAT s'étend jusque fin 2021 et s'est déjà traduit par plusieurs actions concrètes :

- Des campagnes de mesures du gaspillage alimentaire dans les trois collèges; avec une sensibilisation des convives et un accompagnement des établissements au changement de pratiques pour diminuer le gaspillage.
- Des livraisons de produits régionaux pour l'approvisionnement des cantines des 3 collèges.
- Des interventions dans toutes les écoles du territoire sur l'alimentation et l'agriculture, couplées avec une enquête sur les habitudes alimentaires des familles.
- Une étude sur la production agricole valorisée/valorisable en circuits courts et un annuaire des producteurs locaux.
- Une étude sur la préservation du foncier agricole.

Une partie des actions prévues ont cependant dû être reportées en raison du contexte sanitaire (une exposition avec secrets de fabriques, des réunions de restitutions des études auprès des élus, ...). Pour 2021, ce programme d'actions va se poursuivre en étendant notamment le travail mené jusqu'alors dans les collèges aux écoles primaires.

Le PAT est également en cours de labellisation auprès de l'Etat afin d'obtenir une reconnaissance nationale.

Ces éléments de contexte, conjugués au deuxième plan d'action validé par le comité de pilotage du PAT réuni en novembre 2020, concourent aujourd'hui à saisir l'opportunité de répondre à l'appel à projet sur les PAT dans le cadre du plan de relance.

Les actions proposées seraient les suivantes :

- Des investissements pour
 - o Equiper les crèches en carrés potager
 - o Equiper les écoles primaires en composteurs collectifs pour valoriser les biodéchets, en complément d'une démarche en amont de diminution du gaspillage alimentaire et en lien avec l'AAP biodéchets du service environnement.
 - o Equiper en composteurs les jardins partagés.
- Des études :
 - o Recrutement d'une stagiaire pour refaire un état des lieux des différents modes de gestion des cantines des écoles primaires afin de leur faire bénéficier des livraisons de produits locaux/régionaux mis en place avec les collèges.

- Une étude sur la réduction et valorisation des biodéchets, principalement auprès des gros producteurs, en lien avec la diminution du gaspillage alimentaire et le don alimentaire.
- Etude sur le développement de la proposition de repas bio et/ ou locaux dans les crèches et centres de loisirs intercommunaux (cas particulier des zones rurales à très petits effectif)
- De la prestation :
 - Pour développer les jardins partagés : par de la formation à l'agroécologie pour les jardiniers ou employés municipaux ou par l'accompagnement des communes souhaitant mettre en place des jardins partagés.
 - Pour poursuivre les interventions et la sensibilisation à l'agriculture, à l'alimentation et au gaspillage alimentaire.
 - Pour garantir à tous les publics une alimentation de qualité (actions spécifiques envers le public précaire)

L'appel à projet est sorti début février. Les financements mobilisables sont définis à hauteur de 40 % en investissement et 80 % en fonctionnement (immatériel et animations).

Le budget total de l'opération sur 2 ans s'établit ainsi à 86 000 € TTC pour la CCAPV, avec une subvention au titre du plan de relance sollicitée à hauteur de 52 467 €.

Détail des dépenses :

Investissement matériel		Investissement immatériel (études, formation..)		Animation	
Type	Montant prévisionnel	Type	Montant prévisionnel	Structure concernée	Montant prévisionnel
Matériel nécessaire au développement des jardins partagés incluant le compostage	5 000	Etude sur le développement de la proposition de repas bio et/ ou locaux dans les crèches et centres de loisirs intercommunaux (cas particulier des zones rurales à très petits effectif)	5 000 €	Animation pour accompagnement mise en place jardins partagés (Terres et Humanisme, A fleur de pierre, ...)	15 000 €
Matériel nécessaire au développement de carrés potagers dans les crèches intercommunales +compostage	5 000	Etude sur la réduction/valorisation des biodéchets	8 000	animation à destination des scolaires, notamment pour réduire le gaspillage (CPIE- GESPER)	15 000 €
Matériel nécessaire au développement du compostage dans les écoles primaires	25 000	Stage pour faire un état des lieux du fonctionnement et des méthodes d'approvisionnement des cantines des écoles primaires du territoire.	3 000 €	Prestataire à définir pour toucher le public « précaire »	5 000 €
TOTAL	35 000 €	TOTAL	16 000 €	TOTAL	35 000 €
		Total général TTC		86 000 €	

Détail des recettes :

Les subventions ont été calculées sur base des montants HT pour les investissements matériels et TTC pour les investissements immatériels et les prestations.

Plan de relance	52 467 €
Investissement (40 % du montant HT)	11 667 €
Fonctionnement (80% du montant TTC)	40 800 €
Autofinancement	33 533 €
Total	86 000 €

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE SOLLICITER** l'Etat pour le financement du Projet Alimentaire Territorial au titre du Plan de Relance, à hauteur de 52 467 €.
- **DE PREVOIR** l'inscription aux budgets 2021- 2022 des dépenses et recettes correspondantes,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris les demandes de subventions correspondantes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 09 février 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER